

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie
le 20 MARS 2009 à **20 heures 45** précises .

Affiché le 13 mars 2009

Le Maire,
Alain LERIVEREND

ORDRE DU JOUR (session ordinaire) :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 novembre 2008
- Vote du compte administratif 2008
- Vote des taux 2009
- Vote du budget primitif 2009
- Elections des membres du CCAS
- Acquisition de la maison cadastrée D 391 et D 411 en vue d'agrandir l'espace école-accueil- bibliothèque, demande de subvention au Conseil Général de l'Oise, et financement,
- Modification du contrat d'entretien des espaces verts
- Signature de la prestation avec la société SEPUR
- Fixation du montant des vacations funéraires.
- Avenant à la convention du centre de loisirs pour l'accueil périscolaire, du mercredi et des petites et grandes vacances,
- Point sur la modification du P.L.U
- Questions diverses.